



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CRISSEY

SEANCE DU 12 MAI 2025

Le douze mai deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine LAURIOT, 1^{ère} adjointe au Maire.

PRESENTS : Mme LAURIOT, M. CILLO, Mme OUDOT, M. MARCEAU, M. MASSOT, M. FILLEULE, Mme BEGONIN, Mme MARCEAU, M. BORNE, Mme GOMES, Mme BLANCHARD, M. BERNARD, M. MEYER, Mme GRENOT, M. MACHADO, Mme PETIOT, M. CHIGNARD.

EXCUSE : M. BOULLING a donné pouvoir à Mme LAURIOT.

Membres en exercice : 18

Date de la convocation : 05/05/2025.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h12.

1. Désignation du secrétaire de séance

M. MASSOT est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 31/03/2025

Chaque Conseiller Municipal est en possession du compte rendu de la réunion du 31/03/2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte rendu de la réunion du 31/03/2025.

Adopté à l'unanimité.

3. FINANCES – Approbation du rapport d'évaluation de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 12 mars 2025 relatif à l'évaluation des charges transférées liées à la prise de compétence « Développement d'Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques »

Rapporteur : M. FILLEULE.

EXPOSE

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la CLETC s'est réunie le 12 mars 2025 afin d'approuver le rapport d'évaluation du coût net des charges transférées liées :

- Au transfert de la compétence Développement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE).

L'ensemble des communes du territoire du Grand Chalon ont confié à ce dernier le 1^{er} mars 2024 l'exercice de la compétence Développement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques, comprenant l'élaboration du schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables (IRVE) et sa mise en œuvre en collaboration avec les communes membres, dont pour 10 d'entre elles après avoir repris cette compétence au SYDESL.

La CLETC a approuvé à l'unanimité le rapport joint en annexe, et en particulier, la méthode d'évaluation des charges transférées liées à ce transfert et le coût net des charges transférées pour chaque commune membre.

Le montant des charges transférées lié à cette prise de compétence est nul.

Le rapport de la CLETC est annexé à la présente délibération.

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-5 et L5211-17,

Vu le rapport d'évaluation de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) réunie le 12 mars 2025,

Considérant que les conseils municipaux des communes membres doivent se prononcer sur les conclusions du rapport établi par la CLETC concernant le transfert au Grand Chalon de la compétence Développement d'Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)

DECISION

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le rapport de la CLETC du 12 mars 2025, joint en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

4. FINANCES - Décision modificative au budget 2025

Rapporteur : J. FILLEULE

- **Décision modificative n°1 : Investissement (Crédits supplémentaires).**

Objet : Inscription de l'indemnité de remboursement du sinistre pour le poteau d'incendie dégradé du PERREY et complément pour les travaux d'ouverture de la porte à l'espace associatif.

COMPTES DEPENSES

Imputation (Opération / Chapitre / Article)	Nature	Montant
OPNI / 21 / 21318	Autres bâtiments publics.	2 931,00 €
	Total	2 931,00 €

COMPTES RECETTES

Imputation (Opération / Chapitre / Article)	Nature	Montant
OPFI / 024 / 024	Produits des cessions d'immobilisations.	2 931,00 €
	Total	2 931,00 €

DECISION

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **VOTE** la répartition des crédits comme ci-dessus sur le budget 2025.

Adopté à l'unanimité.

5. URBANISME/AMENAGEMENT/PROJETS – Validation de l'avant-projet définitif relatif à la réhabilitation et extension de la salle des fêtes

Rapporteur : M. MASSOT.

EXPOSE

Vu la délibération en date du 16 décembre 2024 approuvant le projet de réhabilitation et d'extension de la salle des fêtes et son plan de financement,

Vu l'avant-projet définitif établi par le Maître d'œuvre de l'opération et présenté à l'ensemble des conseillers municipaux en amont de la séance,

Mme LAURIOT ajoute qu'une réunion publique sera organisée prochainement.

DECISION

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** l'Avant-Projet Définitif (APD) de réhabilitation et d'extension de la salle des fêtes tel que présenté en amont de la séance.
- **ARRÊTE** le coût prévisionnel des travaux à 1 585 425€ HT soit 1 902 510€ TTC.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter un emprunt pour le financement de l'opération.

Adopté à l'unanimité.

6. RESSOURCES HUMAINES – Recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement d'activités au sein du Service Espaces Verts

Rapporteur : M. MASSOT.

EXPOSE

Vu l'article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique autorisant le recrutement sur des emplis non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois, renouvellement compris ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour un accroissement d'activités au sein du Service Espaces Verts ;

DECISION

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **CREE** un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour faire suite à un accroissement d'activités au sein du Service Espaces Verts d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35^{ème} à compter du 19 mai 2025.
- **REMUNERE** cet agent par référence au 1^{er} échelon du grade de recrutement auquel s'ajoute les indemnités en vigueur.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget 2025.

Adopté à l'unanimité.

7. Questions et informations diverses

M. CILLO Informe l'assemblée qu'une réunion publique sur site concernant les travaux d'aménagement de la Rue de la Prêle s'est tenue le 06 mai dernier. Le début des travaux est prévu fin juin / début juillet. Concernant la demande d'installation de ralentisseurs par certains riverains, aucune suite n'est donnée du fait de l'évolution de la législation en ce domaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H28.

La Présidente de séance
Catherine LAURIOT



Le Secrétaire de séance
Laurent MASSOT

